

Notre fiscalité nationale est injuste. Comment la réformer pour une redistribution plus légitime des richesses produites ?

Danielle : Il faut moins taxer le travail et plus le capital. Il faut baisser la TVA qui est un impôt injuste car il frappe plus fortement le pauvre que le riche et augmenter la progressivité de l'impôt sur le revenu.

Je suis pour une retenue à la source de cet impôt et qu'il frappe tout le monde pour que chacun se sente concerné par la chose publique.

Nous devons par ailleurs limiter les rémunérations indécentes. Les célèbres "parachutes dorés" des grands patrons sont une honte pour l'ensemble des travailleurs, et, je n'hésite pas à le dire, un abus de position dominante. La loi doit ramener à la réalité ceux qui jouent ainsi avec la richesse produite par les entreprises, donc produite par les salariés. Il faut enfin engager une grande réforme de la fiscalité locale.

Jean : La volonté délibérée des grandes firmes françaises de verser des dividendes plutôt que d'investir dans un capitalisme productif ne permet le développement de l'emploi. La réforme de la fiscalité nationale doit ainsi passer par une modification du taux d'imposition sur les sociétés selon l'équilibre choisi par l'entreprise entre investissement productif d'une part et distribution de dividendes d'autre part.

Par ailleurs, une politique fiscale de gauche ne peut se résumer à la baisse des impôts sous prétexte de « modernité ». Quand l'impôt est progressif et direct, il est l'outil le plus juste et le plus équitable des politiques de redistribution et permet de lutter contre les inégalités. Une baisse de l'impôt, c'est autant de ressources budgétaires en moins pour les services publics et, à terme, une privatisation des dépenses, privant ainsi tout moyen de solidarité sociale et de redistribution entre les territoires.

La taxe Tobin est inscrite dans le projet. La Gauche au pouvoir n'a pas su la mettre en place. Comment le peut-elle aujourd'hui ?

Danielle : Il faut une concertation internationale toujours difficile. La taxe Tobin est en soi une bonne idée.

Il s'agit de taxer les mouvements de capitaux spéculatifs afin de limiter leur volatilité d'un marché à l'autre et de pouvoir accumuler une manne financière importante.

Pour la mettre en oeuvre, nous aurions besoin d'actions concertées entre les gouvernements aux préoccupations divergentes, entre les places financières et entre les banques centrales.

Mais face à la rapidité des flux des capitaux, à la sophistication des produits financiers, rien ne garantit que la taxe empêchera les déplacements spéculatifs d'une place à l'autre.

Par contre, la taxe Tobin peut être efficace pour collecter

de l'argent à destination des pays pauvres. Il faut creuser cette question, mais surtout prendre des décisions efficaces pour respecter nos obligations de solidarité avec les pays du sud. C'est l'inverse de Chirac qui défend la taxe Tobin dans les salons internationaux et pendant ce temps, la France verse moins de 0,7 % de son PIB en aide aux pays du sud.

Jean : Le marché est une réalité. Aucune alternative de régulation économique globale ne peut lui être raisonnablement opposé. Mais, trois décennies de libéralisme forcené ont mis en évidence les défaillances et les impasses du système. Aujourd'hui, la Gauche doit se donner les moyens de lutter contre la mondialisation financière et mettre fin aux trop nombreuses dérives spéculatives :

- *Les moyens financiers*

Au niveau national, européen et mondial, ils sont indispensables. Leur mise en place est aussi une rupture par rapport au dogme de la réduction des prélèvements fiscaux mis en œuvre y compris par la gauche. Une nouvelle politique fiscale, plus efficace dans son rendement et plus juste dans sa répartition constitue l'un des points forts de toute politique de gauche. Mais, dès maintenant, une action politiquement forte doit être préparée : la création d'une fiscalité mondiale. La taxe Tobin en avait posé les principes. D'autres mesures de même inspiration doivent être envisagées : taxes sur les émissions de gaz à effets de serre, sur l'utilisation abusive de l'eau, sur les transports aériens, sur les flux de communication... Ces initiatives fortes, elles aussi en rupture avec le libéralisme, supposent un soutien politique actif.

- *Les moyens politiques*

Ils doivent viser à la création d'un nouveau rapport de forces entre le pouvoir de l'argent et les droits des citoyens.

Cette inversion de logique passe par un travail de construction de nouveaux concepts culturels. Le rôle des intellectuels, le travail d'ONG, et l'engagement de la société civile peuvent faire bouger les lignes.

Le non-cumul des mandats et fonctions, et le mandat unique pour les parlementaires, est instauré. Tu as plusieurs mandats, quel engagement prends-tu au lendemain de ton élection ?

Danielle : Je m'appliquerai le mandat parlementaire unique et abandonnerai tous mes autres.

Jean : L'écriture du Projet socialiste peut encore apparaître confuse sur ce sujet à certains égards (cumul des mandats et mandat unique pour les parlementaires) et je voterais tout projet allant dans un sens d'une plus grande clarification. Toutefois, le lien entre le mandat local et un mandat national doit, me semble-t-il, être maintenu afin que les préoccupations quotidiennes des citoyens puissent être relayées auprès des institutions nationales.

PS infos 46



Juillet-Août
2006
N° 103

Bulletin d'information bimestriel du Parti Socialiste Fédération du Lot



La vérité sur les accords avec les partenaires !

Cher(e) Camarade,

L'intox pratiqué ces derniers jours par nos partenaires radicaux avec à leur tête Jean-Michel Baylet, relayé comme un seul homme par la presse locale, a clairement semé le doute chez chacun d'entre vous.

J'ai ainsi tenu à te faire part de l'état des négociations en toute transparence en te demandant de bien vouloir relayer ces informations sur le terrain.

Ces éléments s'appuient sur un courrier qui m'a été adressé par le national en date du 6 juillet et que tu trouveras en page intérieure.

Il stipule que des circonscriptions ont été gelées pour nos partenaires radicaux. Il précise, contrairement à ce qu'affirme Jean-Michel Baylet que ces circonscriptions sont réservées à partir du moment où les radicaux n'ont pas de candidat à la Présidentielle.

Il confirme que la 1ère circonscription du Lot est concerné par cet accord mais qu'il est conditionné à un accord local relatif aux prochaines municipales. Il inclut ainsi que nous obtiendrons en échange de notre soutien aux législatives la tête de liste à Cahors. Nous y rajouterons la tête de liste à Gourdon qui pose à priori moins de problème.

Si cet accord local est refusé par nos partenaires radicaux, nous aurons le soutien du PS national pour conduire une primaire.

Contraint par la période des vacances, il m'était difficile d'organiser une réunion pour t'informer de ces éléments.

Nous aurons néanmoins l'occasion d'en débattre à la rentrée.

Je t'invite dès à présent à poursuivre la campagne pour nos candidats car dans cette période de négociations nous avons besoin d'être fort et uni et compte tenu de l'état d'esprit de nos partenaires, la primaire paraît aujourd'hui le plus probable.

Bien amicalement.

Jean-Marc VAYSSOUZE

Désignation des candidats aux législatives

Le 14 juin, nous avons désigné nos candidats aux législatives.

Dans la première circonscription, réservée à une femme, 77,60 % des militants ont participé à ce scrutin où 3 candidates étaient en lice.

Danielle DEVIERS recueille 51,72 % des suffrages exprimés. Elle représentera donc le Parti.

Marie-Odile DELCAMP obtient 31,03 % et Françoise ABADIE 17,24 %.

Dans la seconde circonscription, Jean LAUNAY, député sortant, était seul candidat. La participation a été de 59,62 %. Il recueille 94,30 % de suffrages exprimés.

Il formera avec Marie MOLINA le même ticket qu'en 2002.

PS Info 46 leur a demandé de répondre à nos questions (ci-contre).

Adoption du projet

Le 22 juin dernier, les militants ont été appelés à se prononcer sur le texte du projet. 54 % ont participé à ce scrutin. Le projet a été approuvé par 75 % des suffrages exprimés, 7 % ont voté contre et 18 % se sont abstenus.

Convention Fédérale

Le mardi 27 juin, les militants se sont retrouvés à Figeac pour la convention fédérale de recollement des votes, l'occasion de débattre des amendements déposés par les sections et(ou) les militants.

Les amendements présentés ont fait l'objet d'un vote par la convention. Ceux qui ont été approuvés ont été transmis à Solférino.

Enfin, le 1er juillet, la Convention Nationale du parti a adopté définitivement notre projet pour 2007.

« Notre projet doit à la fois répondre à l'urgence sociale et à l'exigence d'un nouveau modèle de développement. Il doit nous permettre d'agir pour le plein emploi, d'aller vers l'égalité réelle, de refonder la République en mettant en œuvre une démarche démocratique nouvelle, de mettre la France en situation de relancer l'Europe et de contribuer à maîtriser la mondialisation. »
Ce projet, Danielle DEVIERS et Jean LAUNAY, nos candidats aux prochaines élections législatives, le défendent devant les électeurs. Nous les avons interrogés sur la rénovation de nos institutions, sur la fiscalité et sur la relance de la dynamique européenne.

Il est proposé un renforcement du pouvoir du parlement. L'abolition de l'Art.49-3, l'introduction d'une dose de proportionnelle et la modification du statut pénal du chef de l'Etat te paraissent-ils suffisants pour promouvoir « une nouvelle république » ?

Danielle Deviers: En ce qui concerne le 49-3, je pense que c'est désormais un outil inutile. La campagne présidentielle entraîne celle des députés. Le président obtient logiquement une majorité forte au parlement puisque les français souhaitent un gouvernement capable de changer une situation qu'ils estiment difficile à améliorer.

Au contraire, il faut renforcer le pouvoir du parlement qui devient le dernier rempart contre les abus du gouvernement. Cela signifie qu'il faut donner plus de moyens matériels et humains aux élus pour faire leur travail afin qu'ils puissent être informés pour décider en connaissance de cause, face à des lobbys de plus en plus puissants. Une dose de proportionnelle est un élément important pour assurer une meilleure représentativité du parlement même si elle entraîne l'arrivée de vilaines têtes qu'il ne sert à rien de vouloir cacher.

La mise en place de la responsabilité pénale du chef de l'état, quant à elle tient, surtout aux dérives de l'actuel Président qui devra répondre de ses actes à la fin de son mandat.

Ce que je propose est d'étudier les mécanismes ayant permis de jouer avec l'état de droit comme l'a fait le clan Chirac et de les démonter un à un afin d'assurer une stricte séparation entre les pouvoirs exécutif, législatif et juridique.

Il est impératif que la nouvelle république permette à tout citoyen de bénéficier des mêmes traitements. Cela commence par une justice qui ait les moyens d'être transparente et rapide.

La constitution jouera un rôle, mais rien ne remplacera l'éthique de la majorité au pouvoir pour montrer l'exemple.

La nouvelle république doit aussi réconcilier les français et leurs institutions, en simplifiant le paysage institutionnel.

Nous devons ouvrir le droit de vote aux élections locales aux européens comme aux étrangers qui vivent en France.

La république sociale a toujours été l'idéal des socialistes.

Autrefois, la république sociale, c'était l'intégration des travailleurs à la république. (ouvriers et ouvrières dans les villes, petits paysans dans nos campagnes). Tout a commencé par le gain du droit de vote, d'abord par l'abolition du suffrage censitaire, et tardivement, par le droit de vote aux femmes. Aujourd'hui, c'est l'origine géographique qui discrimine.

Jean Launay : L'actualité politique récente (amnistie d'un ancien ministre, utilisation abusive du 49.3, refus de tout débat parlementaire en déclarant l'urgence à tout projet de loi important pour le devenir de notre société) se traduit par une défiance accrue des citoyens envers nos institutions. Le projet socialiste évoque une « nouvelle république ». Ces éléments doivent être considérés comme un socle, une base de travail. Mais il nous faut aller encore plus loin en rendant le Premier Ministre, véritable chef de l'exécutif, responsable devant le Parlement et en faisant du Président de la République

le garant des institutions républicaines.

L'Europe est aujourd'hui en panne. Comment relancer la dynamique européenne ? Quel traité constitutionnel pour l'avenir ?

Danielle : La nouvelle république doit avoir un fonctionnement lisible et des institutions aux rôles clairement définis.

Si la France veut se positionner par rapport aux enjeux du XX^{ème} siècle en reprenant l'initiative et en redevenant le moteur de l'Europe, elle doit nommer un co-premier ministre à Bruxelles. Ce "monsieur Europe" serait chargé d'influencer les décisions de l'Europe pour qu'elles correspondent aux intérêts des citoyens français. Il permettrait de coordonner les actions des ministères français avec ceux des autres pays européens, voire de définir avec eux des voies de convergence durables, plus profondes que celles résultant d'un consensus à 25.

La France a besoin de l'Europe tout comme l'Europe a besoin d'une France en pointe.

On s'est trop souvent servi de l'Europe comme d'un bouc émissaire facile pour porter la responsabilité de réformes que les gouvernements en place n'avaient pas le courage de mener.

Avant de discuter d'une constitution européenne, il est important de lancer une grande campagne d'information sur la situation actuelle, les difficultés rencontrées par le parlement face aux états membres, face à la commission. Après on pourra envisager une discussion autour d'une constitution.

La France a une grande responsabilité dans la relance de l'Europe de par son statut de membre fondateur et moteur.

Elle doit dépasser le non et prendre des initiatives. La nomination d'un Monsieur Europe peut être ce signe fort, entre autres.

Dans un deuxième temps, une constitution simplifiée, qui se limiterait à définir les relations entre les institutions européennes, avec un préambule fixant un objectif à la construction européenne peut être utile.

Mais il ne faut pas oublier que les textes sont une chose, mais ce sont les actes qui importent.

La teneur d'une constitution n'empêche pas l'exercice de politiques très différentes: De Gaulle, Mitterrand et Chirac ont exercé sous la même constitution; Bush, Clinton, Nixon, Kennedy ont aussi eu le même cadre d'action pour des résultats très différents.

Jean : En 2005, j'avais été à l'initiative d'un texte intitulé « Après le 29 mai, il y a le 30 ! », cosigné par des députés socialistes tenants du « oui » ou tenants du « non ». L'Europe est une conviction partagée. Le vote du 29 mai doit être analysé dès lors comme le refus d'une façon technocratique éloignée des préoccupations des Français dans la façon de construire notre Europe. A la question d'un nouveau traité constitutionnel, je réponds que celui-ci devra d'abord faire de l'Europe un instrument de la relance de la croissance (recherches et grands travaux), devra ensuite être plus à l'écoute des attentes de nos concitoyens dans leur vie de tous les jours, et qu'il pourra enfin combler le fossé qui s'est progressivement creusé entre les citoyens et leurs représentants élus.

LLa sécu : une réforme pour qui, pour quoi ?

Serge Bourquard, médecin, répond.

L'opinion selon laquelle, à propos de la Sécu, on opposerait au malheur des assurés, pressurés de toutes parts, le bonheur des toubibs, plus que rassasiés d'honoraires, est un peu simpliste.

Le niveau de vie des praticiens est rien de plus qu'honorable en regard de la longueur de leur formation, et donc de leur entrée très tardive dans la vie active, et en regard de leurs très lourdes responsabilités, astreintes et charges. Chacun sait ce que le chômage pèse en terme de pertes de cotisations, chacun sait que les revenus du capital sont exonérés de charges sociales, chacun sait que le vieillissement de la population induit des coûts de plus en plus élevés. Rien ne sert d'opposer les uns aux autres : les jeunes aux vieux, les chômeurs aux actifs, les assurés aux médecins.

Les socialistes au pouvoir ont fait de bonnes choses : la CMU en est une. La CSG en est une autre, qu'il faudrait étendre à tous les revenus. Et il faudrait avoir le courage politique de dire que, démographie oblige, les dépenses de santé vont continuer à augmenter et, par conséquent, les cotisations sociales.

Et que la solidarité justifie que nombre de prestations de peu d'intérêt ne soient plus prises en charge afin d'assurer de meilleurs soins aux personnes âgées souvent très démunies (voir l'épisode de la canicule).

Car c'est de présence, et non de machines ou de pilules, dont elles ont besoin, et le temps de soignant coûte très cher. C'est en rassemblant sur des objectifs collectifs et clairs qu'on inventera une autre politique, pas en divisant, et il suffit d'observer le Lot : peu d'industries, beaucoup de rural, vieillissement de la population, manque de médecins et d'infirmières, manque de lits de convalescence et de lits médicalisés pour personnes âgées. Quittons les images simplistes pour créer, pour inventer des solutions que nous mettrons réellement en œuvre.

La solidarité, c'est aider les plus fragiles, les plus faibles (et en priorité les enfants et les personnes âgées), et les médecins le font très bien avec beaucoup d'abnégation et, souvent, peu de reconnaissance sociale.

Serge Bourquard